



MICHELE VERMILLERE
CONSEIL & FORMATION

LE BILAN DE COMPÉTENCES – LIVRET D'ACCUEIL



LA STRUCTURE

Le centre de bilan de compétences *Michèle Vermillière Conseil & Formation* a été fondé en 2008 par Michèle Vermillière.

Après avoir exercé le métier de psychologue pendant près de 15 ans et celui de consultante dans diverses entreprises, elle a décidé de créer son propre cabinet afin d'accompagner les évolutions professionnelles à travers le bilan de compétences et les entreprises dans le cadre des risques psycho-sociaux (RPS). Depuis 2021 elle forme également les conseillers en bilan de compétences à travers le coaching professionnel.

Le cabinet est adhérent à la fédération des centres de bilan de compétences. Il est également certifié Qualiopi au titre de la catégorie de formation suivante « bilans de compétences » et référencé Datadock.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Depuis 2010, nous avons accompagné près de 300 personnes en bilan de compétences. Notre taux de satisfaction est de 100% en 2022. 100% des personnes accompagnées ont effectué leur suivi à 6 mois

QUI PEUT FAIRE UN BILAN ? QUEL EST LE PRÉ REQUIS?

Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi.

QUEL EST LE PRÉ REQUIS?

Aucun

QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE?

Le Bilan de compétences s'inscrit dans un texte de loi. Il est né d'un accord, signé le 3 juillet 1991 entre le Patronat et les syndicats, sur la réforme du dispositif conventionnel de la formation professionnelle.

Le Bilan est accessible par le bénéficiaire directement sur son compte formation (CPF).

POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES?

- Changer de poste
- Se rassurer avant de créer son entreprise
- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, ses motivations et intérêts, afin de définir un **projet professionnel** cohérent, finalisé et adapté, voire un **projet de formation**.

Le conseiller bilan vous accompagne dans cette démarche. Il a le souci de :

- vous permettre de vous inscrire dans une démarche individualisée de réflexion de prise de recul,
- mettre à votre disposition des outils et une méthodologie adaptés à vos besoins,
- répondre à votre demande d'évaluation de compétences et d'aptitudes,
- vous aider à déterminer un plan d'action en termes d'orientation professionnelle.



Au cabinet **Michèle Vermillière Conseil & Formation**, ce parcours de réflexion est, pour chaque bénéficiaire, guidé et animé par Michèle Vermillière, diplômée de psychologie sociale et clinique.

QUEL EN EST LE DÉROULEMENT?

Si le cadre est fixé par la loi, il n'en demeure pas moins que le déroulement de la démarche est adapté, dans son contenu, à vos besoins spécifiques.

Lors de l'**entretien d'information préalable avec Michèle Vermillière**, nous faisons connaissance. Vous avez exposé les objectifs que vous souhaitez atteindre, vos besoins particuliers et vos attentes et nous nous sommes assurés qu'ils relèvent bien d'un bilan de compétences.

Nous vous avons exposé ce qu'est un bilan de compétences (avec ses obligations de confidentialité, son déroulement, les techniques mises en œuvre), ce que sont nos qualifications, nos disponibilités, et expériences, les spécificités du cabinet (individualisation de la prestation) ainsi que la méthodologie de travail, les outils disponibles et les techniques utilisables.

Lorsque votre choix vous ramène vers nous afin de réaliser votre bilan de compétences au centre **Michèle Vermillière Conseil & Formation**, l'organisation du bilan doit être contractualisée et concrètement organisée (convention, calendrier prévisionnel).

Après une vérification de vos droits à la formation sur votre compte formation, vous allez pouvoir suivre ce bilan de compétences, l'inscrire sur votre compte formation, et les conventions signées, votre bilan de compétences peut commencer.

Dans sa forme, le **Bilan de Compétences** se déroule selon les formes contractuelles, sur plusieurs séances en face à face (ou à distance selon nos accords) de la manière suivante :

La phase préliminaire durant laquelle il s'agit de confirmer votre engagement dans la démarche, de définir et d'analyser la nature de votre demande, de formaliser notre cahier des charges, de vous informer des moyens et techniques mises en œuvre pour vous particulièrement.

Durant la phase d'investigation il convient d'identifier les éléments déclencheurs du processus de changement dans lequel vous êtes inscrit :

- de mieux appréhender vos valeurs, intérêts, aspirations ainsi que les facteurs déterminants de votre motivation,
- d'évaluer vos connaissances générales et professionnelles, vos savoir-faire et aptitudes,
- de repérer les éléments de votre expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées,
- de déceler vos ressources et ses potentialités inexploitées et/ou à développer.

Tout au long de cette phase vous serez guidé par nous afin :

- d'effectuer des recherches documentaires,
- de prendre des contacts



- de procéder à des enquêtes auprès de professionnels des secteurs et métiers envisagés, ceci pour intégrer simultanément la confrontation avec la réalité socio-économique.

La phase de conclusion vous permet de recentrer l'ensemble des avancées et résultats détaillés lors de la phase d'investigation sous forme de synthèse à votre usage exclusif.

Il s'agit de reformuler les données, de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de votre projet professionnel et /ou de formation, de prendre acte du plan d'action qui a été défini en en prévoyant les différentes étapes.

Une synthèse est rédigée, en conformité à la réglementation (décret n° 2008-244 du 07/03/2008). Il rappelle les circonstances dans lesquelles votre bilan de compétences s'est déroulé, vos compétences et aptitudes identifiées au regard des perspectives d'évolution envisagées, les éléments constitutifs de votre projet professionnel ainsi que les principales étapes de sa mise en œuvre.

Cette synthèse se construit avec vous au cours de l'avancée du bilan,
A l'issue du bilan, le document de synthèse définitif vous est soumis et remis.

Un suivi post-bilan vous est proposé, sous forme de rencontre téléphonique à 6 mois après la fin du bilan. La synthèse qui vous est remise en fin de bilan demeure votre propriété.

QUELLES EN SONT LES MODALITÉS?

Vous pouvez vous inscrire à tout moment. Après un court délai de réflexion fixé administrativement.

Le bilan s'effectue sur une **durée moyenne d'environ 6 semaines**.
En cas de demande justifiée de votre part, elle peut être minimisée ou s'étendre.

Le temps total de la réalisation du Bilan est de **24 heures maximum**. Plus précisément, il vous sera proposé :

Au sein du cabinet

12 heures réparties en séances de 3 heures en moyenne mais pouvant être minimisées ou maximisées en fonction des besoins.

Des entretiens de face à face, en présentiel ou en visio-conférence, diverses évaluations.

En démarches à l'extérieur du cabinet

Entre 8 à 12 heures où vous effectuerez :

- des enquêtes professionnelles
- des recherches d'information au sein d'organismes divers



MICHELE VERMILLERE
CONSEIL & FORMATION

28 boulevard Carabacel 06000 Nice N° formateur 93060639006 SIRET 430 803 312 00023
+ 33 663 285 094 www.mvconseiletformation.com

- du travail personnel

QUELS EN SONT LES OUTILS?

Divers outils fiables et valides (tests et questionnaires), des grilles d'évaluation et d'auto-diagnostic, des fiches de travail, supports... sont utilisés et/ou créés en fonction de vos besoins, au cours du bilan de compétences.

Le choix de ces outils dépend des besoins exprimés et du cahier des charges.

En voici une liste non exhaustive :

- grilles d'évaluation personnelles
- tests d'aptitudes cognitives
- questionnaires de personnalité, d'intérêts professionnels, de motivations -inventaires de valeurs personnelles
- outils de détermination du projet
- autres outils éventuels en fonction des besoins émergeant au cours du bilan

Pour chaque outil utilisé, l'objectif recherché vous est préalablement indiqué.

Les résultats des tests et des inventaires proposés sont restitués et commentés avec vous.

Ils contribuent au questionnement et à la détermination du projet.

Il est également mis à votre disposition du matériel tel que des :

- référentiels des métiers
- accès aux offres d'emploi et de formation
- catalogue des organismes de formation et des entreprises ainsi qu'un accès libre à Internet

COMMENT NOUS CONTACTER?

Michèle Vermillière: [+33 663 285 094](tel:+33663285094)

E-mail: contact@mvconseiletformation.com

Site internet prise de RDV: <https://calendly.com/mv-conseil-et-formation/bilan-de-competences-entretien-prealable>

OÙ SE TROUVE NOTRE BUREAU?

Au 28 Boulevard Carabacel, Palais de Nice, 06000 Nice Code d'entrée Piétons 2607A
Des facilités pour y accéder :



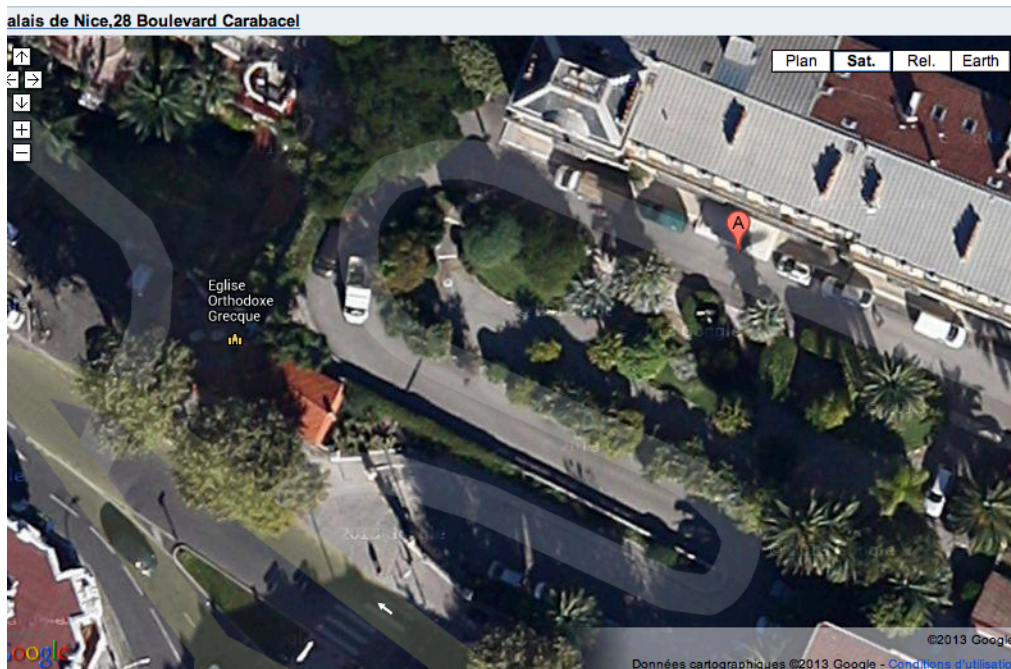
- En BUS: arrêt Carabacel ou Désambrois,
- En tram: arrêt Durandy
- En voiture: une place de parking à disposition à l'intérieur de la résidence, sonner à Vermillière

Et l'accès aux personnes handicapées?

Il existe plusieurs formes de handicaps. Le centre est adapté à tous les handicaps à l'exception du handicap moteur en raison du caractère historique du bâtiment: il n'est notamment pas équipé de rampes d'accès. Dans ce cas nous vous proposerons des liens avec des partenaires proches ou un Bilan de compétences effectué à distance.



Cliquez sur l'icône pour me retourner .



Mis à jour le 01/02/2023



**28 boulevard Carabacel 06000 Nice N° formateur 93060639006 SIRET 430 803 312 00023
+ 33 663 285 094 www.mvconseiletformation.com**